



DEPARTEMENT
DU GARD
ARRONDISSEMENT
DE NIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Secrétariat des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

COMPTE RENDU DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et vingt-cinq du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Mme Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Catherine POUJOL, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Sébastien BLANQUER, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique BAUDET, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, excusés avec pouvoir :

- Monsieur Joël PASSEMARD, *qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER.*
- Madame Julie FERNANDEZ, *qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON.*
- Monsieur Gilbert COLLARD, *qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE.*
- Madame Patricia BONARDI, *qui a donné procuration à Madame Frédérique BAUDET.*
- Monsieur Alexandre LUYAT, *qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN.*

Etaient absents excusés : Monsieur Alfred MAURO et Monsieur Christian BALLOUARD, Conseillers Municipaux.

L'Assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Sébastien BLANQUER désigné, prend place au Bureau.

Monsieur le Maire :

Ouvre la séance du Conseil Municipal salue et remercie les membres présents, fait l'appel, arrête le nombre des conseillers présents, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le nombre de votants et le nombre d'absents.

Monsieur le Maire propose ensuite d'avancer dans l'examen des questions et demande si des observations sont à faire par l'assemblée sur le compte-rendu des débats de la précédente séance.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014 soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite les décisions, pour prise de connaissance et observations éventuelles.

I. Informations et décisions prises par M. le Maire.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire donnera lecture des informations et des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par l'assemblée au Maire en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-22 par délibération N°2014-04-07 du 29 Avril 2014.

Décisions :

N°2014-12-99

Désignation de Maîtres Jean-Luc et Jean-Marc MAILLOT du Cabinet MAILLOT Avocats Associés, 785 rue de Montasinos – 34090 MONTPELLIER, comme auditeur de la commune de Saint-Gilles pour établir un audit dans le cadre de la reprise du Projet de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), sise "Le Domaine des Vergers" créée à Saint-Gilles par délibération du Conseil Municipal en 2006.

N°2014-12-100

Aménagement de la Rue du Puech Rouge – Avenant n° I.

N°2014-12-101

Désignation de Maître Michaël TANASESCU – 2 rue Cité FOULC – 30000 NIMES comme défenseur de la Commune à l'endroit de deux policiers municipaux : Messieurs Achille AUDRAS et Gérald BROSSAUD, outragés et menacés par Monsieur Kamel OUGHZIF.

N°2014-12-102

Désignation de Maître Michaël TANASESCU – 2 rue Cité FOULC – 30000 NIMES comme défenseur de la Commune à l'endroit de deux policiers municipaux : Messieurs Francis NOVELLI et Jean-Michel ALBERT, outragés avec violences légères par Messieurs Sobhi ABOUDA, Elyas AZZIZI et Mohamed BENKHADRA.

N°2014-12-103

Convention d'occupation précaire à établir entre la Commune de Saint-Gilles et Madame FARRUGIA, gérante de La Pause du Pèlerin pour la mise en place d'une tonnelle.

N°2015-01-001

Convention d'occupation précaire établie entre la Commune de Saint-Gilles et l'association LES RESTOS DU CŒUR, représentée par Monsieur Michel BAERT, 15 rue Ste Anne à 30900 Nîmes.

N°2015-01-002

Etude diagnostic du site Abbatial de Saint-Gilles – Attribution.

N°2015-01-003

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et mise en accessibilité, école élémentaire Victor Hugo – Attribution.

N°2015-01-004

Nouveau contrat de location d'un anneau d'amarrage pour Monsieur Christophe DAUBIAIS.

N°2015-01-005

Nouveau contrat de location d'un anneau d'amarrage pour Monsieur Louis FLORI.

N°2015-01-006

Nouveau contrat de location d'un anneau d'amarrage pour Monsieur Jean-Claude BOUCHUT.

N°2015-01-007

Nouveau contrat de location d'un anneau d'amarrage pour Monsieur Harry AMOS.

VENTE DE CONCESSIONS

03/12/2014	Monsieur Eric LESTEL 52 Lot Baroncelli Allée des Chardons 30800 Saint Gilles Perpétuelle 4 m2 Rang G N° 508 Bis
12/12/2014	Monsieur et Madame BOGLIOLO Jean Pierre 3 Impasse du Roc 30800 Saint Gilles Perpétuelle 5 m2 Rang 7G N° 160
12/12/2014	Monsieur et Madame MASAFONT Gaetan 13 Rue de la Révolution 30800 Saint Gilles Perpétuelle 4m2 Rang I I N°

14/01/2015 Madame EL KHAMALI Samira
23 Rue Circulaire
Chemin des Courses II
30800 Saint Gilles
Clos des Musulmans
2 m2
Rang 4 N° 40 Bis

30/01/2015 Madame BARATHEL Jeanine
ZEGAI Joel
Les Sénioriales Appt 71
Rue de l'Occitan
30800 Saint Gilles

Monsieur le Maire prend acte de l'acceptation de l'assemblée.

2. Demande d'agrément permettant le bénéfice du dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif dit « Pinel ».

Rapporteur : M. GILLI

Monsieur GILLI Adjoint au Maire expose :

La Commune de Saint-Gilles qui présente un fort déséquilibre entre offre et demande de logements, peut bénéficier depuis 2013, d'un nouveau dispositif d'aide visant à développer une offre de logements locatifs intermédiaires.

Par arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application du code de la construction la Ville de Saint-Gilles est éligible au nouveau zonage lui permettant d'accéder au dispositif d'aide l'investissement locatif.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole peut formuler cette demande sous forme d'agrément au nom et pour le compte de Saint Gilles, commune membre.

Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser la Communauté d'Agglomération à effectuer la demande d'agrément pour le compte de la Commune de Saint Gilles.

M le Maire précise que, dans la cadre de nouvelles dispositions , les investisseurs peuvent désormais prétendre à bénéficier d'une fiscalité améliorée, ce qui n'était pas le cas auparavant lorsque la commune était en Zone C sous dispositif DUFFLOT.

De plus, le dossier administratif de demande d'agrément est monté par la communauté d'Agglomération ce qui constitue un gain de temps pour les agents communaux et une économie de traitement

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

3. Signature d'une convention pour le financement d'un poste FONJEP entre la Ville, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Conseil Général du Gard et l'association la Croisée.

Rapporteur : Mme HARTMANN

Mme HARTMANN Adjointe au Maire expose :

L'Association « La Croisée » bénéficie d'une aide au titre du FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) qui vise à accompagner les structures locales d'animation en direction des préadolescents et adolescents.

Cette aide allouée sous la forme d'une subvention permet de financer un poste de coordonnateur.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 sur le renouvellement de ce dispositif par une convention à intervenir entre l'Association bénéficiaire, la Ville de Saint-Gilles, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Conseil Général.

Monsieur le Maire appelle des questions.

Monsieur LEFEVRE Conseiller Municipal souhaite savoir comment le poste est financé, sachant que les aides ne couvrent pas la totalité de son coût annuel et dans ce cas, comment, sont répartis les montants des aides ainsi que la participation de la ville ?.

Monsieur le Maire répond que la ville ne supporte pas le coût du poste, en effet la Croisée a recruté elle-même la personne concernée, il n'y a donc pas de participation de la ville.

Par contre il y a une aide du Département de 6250 € et une aide de l'Etat (FONJEP) de 7107 €.

Parallèlement, la commune verse une subvention globale à cette Association pour la totalité de ses activités, un acompte de subvention a été provisionné pour 2015 le 16 décembre dernier, le Conseil Municipal examinera et votera la subvention globale attribuée en Mai prochain.

La commune participe financièrement pour soutenir l'ensemble des activités de l'association ce qui explique la passation d'une convention qui intègre aussi l'activité développée au travers du poste créé par l'association ; la commune ne peut subvenir aux charges de la rémunération du poste.

En l'absence de nouvelles questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

4. Convention de coopération entre la ville de Saint-Gilles et Pôle Emploi.

Rapporteur : M. PERRET

M. PERRET Adjoint au Maire expose :

Le Conseil Municipal est sollicité pour examiner et autoriser le renouvellement d'une convention de partenariat avec « Pôle Emploi » qui permet une collaboration entre la Ville et Pôle Emploi Nîmes, par une habilitation d'agents communaux et la mise à disposition gratuite de locaux par la Commune de Saint-Gilles.

Monsieur le Maire sollicite des questions.

Monsieur LEFEVRE demande, pour information, puisqu'il s'agit d'un renouvellement de convention quels ont été les résultats obtenus par le passé, quant aux dispositifs mis en place, étant entendu que la commune ne vient qu'en soutien à pôle emploi.

Monsieur PERRET répond que les partenariats touchent tous les secteurs d'activités envisageables sur le territoire de la commune avec notamment la mise en place d'un forum agricole.

La nécessité d'une mise en perspective plus large, au-delà de l'Agriculture, permettra de réfléchir à la mise en place d'un bureau des initiatives locales, pour pouvoir amorcer des analyses sur les évolutions positives en matière d'emploi dans différents secteurs.

En l'absence de nouvelles questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

5. Accompagnement renforcé vers l'emploi : demande de subvention au fonds social européen.

Rapporteur : M. PERRET

M. PERRET expose :

La Commune de Saint-Gilles qui est aux prises avec d'importantes difficultés socio-économiques souhaite agir par la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé en direction de 40 demandeurs d'emploi, sous la forme d'une prise en charge individuelle, et une réorientation par un travail approfondi sur un projet professionnel.

Ce projet s'inscrit dans les thématiques regroupées au niveau communautaire dans le Programme Opérationnel National du Fond Social Européen (FSE) qui visent à lutter contre la pauvreté des personnes très éloignées de l'emploi et favoriser par des financements spécifiques une approche mieux ciblée du retour à l'emploi.

Cette action d'un coût de 18555 € HT peut être financée à hauteur de 15755 € par le FSE. Le solde de 2800 € restant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire sollicite des questions.

Monsieur LEFEVRE félicite la commune pour les actions menées dans un contexte difficile, puisque plus de 1800 personnes recensées sont à la recherche d'un emploi dans la commune.

Néanmoins, comment et sur quels critères sera réalisée la sélection des 40 personnes ,sachant, qu'il s'agira de personnes très éloignées de l'emploi.

Monsieur PERRET répond qu'il s'agit de personnes effectivement très éloignées du travail pour lequel pôle emploi associé à la Maison de l'emploi, mettra en place des critères d'accompagnement renforcés par un partenariat resserré.

Monsieur le Maire indique que la fourchette de 40 personnes est une cible qui permet à la commune via la maison de l'emploi, pôle emploi Nîmes mais aussi la mission locale jeune ,de travailler de façon d'autant plus appuyée que le label fond social européen apportera un financement à cette action accomplie au demeurant, par les services communaux au nombre de 2 personnes avec l'opportunité de moyens financiers qui n'existaient pas auparavant.

En l'absence de nouvelles questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

6. Multi Accueil collectif et familial les Canailous : convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Gard.

Rapporteur : Mme NOVELLI

Mme NOVELLI Première Adjointe expose :

Le Conseil Municipal est sollicité pour examiner et autoriser la passation d'une convention d'objectifs et de financement entre la structure gestionnaire du Multi Accueil « Les Canailous », la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales, la précédente convention étant arrivée à son terme au 31 décembre 2014.

Mme NOVELLI précise que la nouvelle convention prend effet depuis le 1 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018 de plus, celle-ci va de pair avec la convention d'objectif et de financement entre le la CNAF et la CAF qui permet le passage d'une prestation au forfait à une prestation horaire

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

7. Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la Ville de Saint-Gilles pour le programme "Scènes d'Agglo".

Rapporteur : Mme DECIS

Mme DECIS Conseillère Municipale déléguée expose :

La Commune de Saint-Gilles souhaite proposer à ses habitants, une programmation culturelle de qualité, dans le cadre du programme « scènes Agglo » aux bénéfices des Communes membres.

Le programme proposé qui touche le public dans son ensemble, mais aussi le jeune public est mis en place sous la forme d'un catalogue de spectacles.

La Communauté d'Agglomération prend en charge le coût total des spectacles.

Le Conseil Municipal est saisi pour autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Saint Gilles et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser.

Monsieur LEFEVRE souhaite savoir du fait de la gratuité des spectacles et de la mise en place d'une billetterie pour permettre de mettre en adéquation le nombre de personnes intéressées avec la capacité d'accueil de la commune, s'il s'agit de manifestation tous publics .

Monsieur le Maire répond que cette initiative de la communauté d'agglomération vise à intéresser le plus grand nombre de personnes aux spectacles, ainsi les billets pourront être retirés à la médiathèque ou dans les autres lieux publics par les familles.

Ces spectacles devront aussi être en cohérence avec la programmation faite à l'initiative de la commune.

Madame DECIS indique qu'ils seront regroupés en mars et en fin d'année conformément au premier document de promotion qu'elle va distribuer à titre d'information.

Monsieur le Maire remercie la Communauté d'Agglomération.

En l'absence de nouvelles questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

8. Avenant n°1 de la Convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) portant sur la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les îlots.

Rapporteur : Mme BREUIL

Mme BREUIL adjointe au maire expose

Le Conseil Municipal est consulté pour examiner et approuver un avenant n°1 à la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

En effet, au moment de la signature de ladite convention, la Commune n'avait pas délégué sa maîtrise d'ouvrage.

Depuis, par délibération du 16 décembre 2014, la ville a confié une concession d'aménagement au groupement SAT/SEMIGA portant notamment sur la réhabilitation d'îlots dégradés, le traitement d'espaces publics et la réalisation d'équipements.

Le Conseil Municipal est saisi afin d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention PNRQAD destiné à intégrer le groupement SAT/SEMIGA comme nouveau maître d'ouvrage et le SAT comme mandataire.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté par 25 voix pour et 6 abstentions.

9. Validation des études visant à l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Saint-Gilles.

Rapporteur : Mme BREUIL

Mme BREUIL expose :

Les études relatives à l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé sont en voie d'aboutissement.

Le Projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a été validé par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé fin 2014.

Le projet doit donc, après accord du Conseil Municipal, être présenté à la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est très ancien, puisqu'il remonte à l'arrêté ministériel de délimitation du secteur sauvegardé du 31 décembre 2001, date à partir de laquelle il a été question sans avancée réelle, de la promotion de l'architecture du centre historique ancien.

Aujourd'hui, la commune est en situation de délibérer sur les études et le règlement d'urbanisme et il convient de souligner que cette décision sera capitale, car l'approbation du règlement d'urbanisme et du secteur sauvegardé permettra d'avancer de façon déterminante sur ce dossier en sollicitant l'Etat, pour que la commission nationale des secteurs sauvegardés, approuve à son tour, le règlement d'urbanisme et les études pour que les investisseurs puissent investir à partir du dispositif de défiscalisation de la loi Malraux.

Monsieur le Maire ajoute que les services du Préfet ont avancé, une réunion probable, de la commission nationale des secteurs sauvegardés d'ici la fin du premier semestre 2015, ce qui permettra à Mme Breuil et lui-même de pouvoir défendre le dossier de St Gilles devant la dite commission.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est approuvé à l'unanimité.

10. Modification du règlement d'attribution de l'aide communale pour le ravalement de façade en centre ancien de Saint-Gilles.

Rapporteur : Mme BREUIL

Mme Breuil expose :

Un nouveau règlement relatif à l'aide communale pour le ravalement des façades a été approuvé par l'assemblée en 2012, afin qu'il soit intégré au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés et à la mise en place du futur Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur Sauvegardé de Saint-Gilles.

Compte tenu des dispositifs en cours dans le cadre du PNRQAD, il convient cependant de rendre ce règlement plus incitatif.

Un règlement mieux adapté est donc proposé à l'examen de l'assemblée aux fins qu'il soit adopté et mis en application.

Monsieur le Maire demande si des questions sont à poser.

Monsieur LEFEVRE indique que le règlement actuel indique que le nombre de façades éligible aux travaux de ravalement ne peut être validé que dans la limite des fonds votés chaque année au Budget primitif, ce qui n'est pas le cas pour l'année en cours.

Monsieur le Maire répond que le budget sera voté au 31 mars prochain, mais que la commune conserve la capacité de financer un certain nombre de façades du fait d'un quota de crédits disponibles.

En effet les crédits utilisés depuis 2012 n'ont jamais dépassé 50 % des crédits inscrits soit 15000 € sur 30000 €.

Par ailleurs, il convient si l'on veut avancer significativement, que l'on change de braquet, pour aller au-delà de 6/7 ravalement de façades par an.

Pour cela, au-delà des fonds communaux, la Communauté d'Agglomération apportera une contribution substantielle qui se traduira par un doublement voire un triplement des participations passant d'une prise en charge des travaux à hauteur de 20% à 40% et un maximum de 65 % pour accroître le caractère incitatif des aides aux particuliers notamment sur les artères structurantes de la ville, des commerces et du centre ancien.

Il s'agit là d'une opportunité que les Saint-Gilloises et Saint-Gillois doivent saisir, dans les toutes prochaines années.

Monsieur LEFEVRE rejoint Monsieur le Maire sur le caractère dynamique de ces actions, par contre ce dernier souhaite savoir quel sera le plafond des aides accordées.

Monsieur le Maire répond que le coût moyen d'une rénovation de façade est de 10000 € et que la commune ajoutée à la Communauté d'Agglomération pourront financer jusqu'à 6000 € soit 60 % au maximum.

En l'absence de nouvelles questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

II. Création d'un dispositif d'aide communale pour la valorisation des devantures commerciales en centre ancien.

Rapporteur : Mme BREUIL

Mme Breuil expose :

Aux opérations de restauration du centre ancien, la ville de Saint-Gilles souhaite ajouter et mettre en œuvre des actions spécifiques en faveur du maintien et du développement de l'activité commerciale.

Pour cela, il est demandé à l'assemblée d'approuver le principe d'une aide communale de soutien à la création, restauration ou valorisation des devantures commerciales et d'approuver le règlement d'attribution des aides envisagées.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là aussi, d'un dispositif incitatif, pour que les commerçants et artisans puissent investir et bénéficier des aides octroyées à hauteur de 50 % d'un montant plafonné de 5000 €.

Cette démarche notamment vers les commerçants et artisans est également une opportunité, bénéficiant du soutien de la Commune.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

12. Budget Principal Ville de Saint-Gilles - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015.

Rapporteur : M. le Maire

L'Assemblée est tenue à un débat sur les orientations générales du budget 2015, orientations dont elle prendra acte.

Monsieur le Maire souhaite, avant le débat proprement dit, donner l'analyse que porte le groupe majoritaire sur l'environnement financier de la commune ainsi que le bilan qu'il peut être fait sur l'année 2014 et dire enfin quelles sont les orientations que le groupe compte donner à la Ville en 2015.

Un environnement budgétaire nouveau :

En effet la nouvelle politique budgétaire de l'Etat est guidée par un désengagement financier significatif au détriment des collectivités locales.

Pour cela la loi de finances entérine un plan d'économies drastiques de 50 milliards d'euros pour la période 2014-2017.

A cet effet, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) a d'ores et déjà été amputée de 1,4 milliard d'euros en 2014, et le sera de 3,5 milliards en 2015, 2016, 2017 soit un cumulé sur la période de 11 Milliards d'Euros.

Cette baisse sans précédent a et aura pour Saint-Gilles des conséquences graves sur son budget :

de - 120 K€ en 2014
de - 310 K€ pour 2015
soit - 440 K€ en 2 ans sur le budget de la Commune

Cette politique passe aussi par une augmentation de la TVA, des tarifs des services publics :

- Électricité, + 5 % sur le tarif public de l'électricité,
- Impôts,

Avec pour effets une stagnation de la croissance et le maintien de la crise

- 0 % en 2014
- 0,6 % en 2015 → d'où un impact sur l'activité → par une hausse des droits de Mutation et une assiette fiscale limitée.

Ce désengagement de l'Etat provoque une véritable onde de choc sur les principaux partenaires des communes notamment le Conseil Général → baisse des aides aux communes (ex de la médiathèque) - 20 K€.

La nouvelle majorité n'aura eu de cesse de chercher, tout au long de l'année, 2014, de limiter la dérive des dépenses de fonctionnement, pour conserver des capacités à investir pour l'année écoulée mais aussi les années suivantes :

Cela s'est traduit par :

Chapitre 11 :

→ Une croissance limitée des dépenses charges à caractères général + 2,34 %, soit environ 70 K€ alors même que nous devons faire face à des dépenses et de nouvelles contraintes + 130 K € pour l'eau, la réforme des rythmes scolaire, la TVA...

Dans l'absolu nous avons donc diminué les dépenses de fonctionnement par une attention accrue portée sur les dépenses non prioritaires.

A titre d'exemple par rapport à 2013, la commune a diminué ses dépenses fêtes et cérémonies de -20.000 € soit près de - 20 %, sur les frais de télécommunication de -11.000 € soit - 18 %. ainsi que sur l'achat de petit matériel et fournitures, eau, énergie, alimentation cantine, Télécommunication.

Chapitre 65 :

→ Les charges de gestion courante (contribution au service incendie, aide au tourisme, à l'action sociale, aux associations, aux divers organismes) auront diminué de 6 % notamment par la rationalisation des budgets de l'Office de Tourisme et du CCAS.

A noter que, pour ceux qui s'en inquiètent, les frais de mission des élus ont été limités en 2014 à 255,66 €.

Chapitre 66 :

→ Les charges financières sont stables à 386 591,36 € et en légère baisse de 0,13 avec un taux de crédit attractif.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

Les charges exceptionnelles pour 128 335 € varient fortement.

Cet état de fait est lié à l'annulation de titres sur l'exercice antérieur.

Chapitre 12 : Dépenses de personnel.

→ Sur 2014, les dépenses de personnel atteignent la somme très importante de 9.268.827 € même si une économie de 130.000 € a pu être effectuée.

Cette croissance est due :

- Aux transferts de compétence de la petite enfance du budget CCAS vers la ville, soit près de 500 K€

- la revalorisation des traitements des agents (technicité, effets carrière....) et l'augmentation des cotisations sociales.
- le déploiement de nouveau personnel pour faire face à la réforme des rythmes scolaires.
- le recrutement de nouveaux agents fin 2013 (les agents de médiation).

Mais quand bien même nous avons dû faire face à cet ensemble d'éléments négatifs, nous avons réagi dès après l'élection.

Par :

- Annulation de 2 procédures de recrutement en avril/mai.
- Organisation du travail des TAP, le vendredi après midi.
- Ajustement CDD et contrats d'apprentissage.

Nous serons donc parvenus à limiter une croissance inconsidérée de nos charges de personnel dans un contexte de désengagement sans précédent de l'état.

Au final, sur un prévisionnel de 17,1 million €, la ville aura limité ses dépenses à 15,1 million € soit un différentiel de près de - 2 millions €.

Sur le volet recettes, l'année 2014 aura été conforme aux éléments attendus et s'établissent à 17.656.295 € en progression de 4 % par rapport à 2013 soit + 773 K€.

Lié :

- aux atténuations de charges (maladies, contrats aidés) + 64K€,
- produits des services (petite enfance) +83K€,
- l'impôt limité à +87K€ effet assiette – 1 % voté,
- Dotation pour + 480K€ (petite enfance, fond d'amorçage, rythmes scolaires, DSU),

Et ce malgré une baisse de DGF de 145 K€.

Sur ces éléments, le résultat de l'exercice s'établit à +2.370 K€ et la capacité d'autofinancement à 1.225K€.

Soit un niveau satisfaisant mais qu'il faudra surveiller dans les années à venir.

Ratios financiers de la section de fonctionnement :

- J'attire votre attention sur un encours de la dette en diminution sensible, puisqu'il s'établit à 830 €/hab. en 2014 au lieu de 920 €/hab. en 2013.
- La baisse confirmé de DGF à 274 €/hab. alors qu'elle était en constante augmentation sur la période de 2008 à 2013 → on est les premiers à subir les effets dévastateurs de la politique du gouvernement.

- Les dépenses de personnel → 61,1 % par rapport aux dépenses totales.
- Des dépenses d'équipement brut de 16,64 % ,des recettes de fonctionnement dans la moyenne des 6 dernières années seront insuffisantes.
- Un désendettement de la commune de 1,144 K€ soit une baisse.de 9,07 %.

En résumé et malgré un contexte extrêmement difficile nous avons par une politique volontariste de nos dépenses réussi à ;

- 1) dégager un excédent de près de 2,4 million €.
- 2) dans le même temps diminuer la dette de 1,2 million €
- 3) tout en baissant les impôts.

La majorité municipale agit donc au quotidien avec sérieux, avec un sens du devoir et de la responsabilité, faisant en sorte que pour nous 1 € est 1 € et que nous sommes très précautionneux concernant l'utilisation de l'argent public confié par les Saint-Gillois.

C'est ce que je qualifierais » 'le bon sens » Saint-Gillois'.

→ Concernant les dépenses d'investissement.

Elles auront servi à :

- L'amélioration du cadre de vie pour environ 1,61 million € (équipement sportif, PNRQAD, PAE, voirie....),
- La sécurité et la mise aux normes de notre patrimoine notamment dans nos écoles (280K €),
- Les services municipaux 150 K€,

Côté recette.

- près de 800 K€ lié au FCTVA et la TLE.
- 1,443 K€ de recettes nouvelles de rénovation urbaine pour le quartier 'Sabatot'.
- 396 K€ pour la voirie.
- 186 K€ pour le PNRQAD

C'est un total de 2 M € de subvention que nous avons fait rentrer dans les caisses.

C'est aussi par l'optimisation de la recherche de subvention que nous pourrons maximiser notre capacité annuelle à investir et cela a déjà commencé.

Sur ces éléments de bilan de l'année 2014 :

- inquiétant de par la politique budgétaire poursuivi par le gouvernement.
- rassurant sur la capacité de la majorité actuelle à faire face avec courage et sérieux aux défis budgétaires.

Nous vous proposons de bâtir un budget 2015 sur les principes suivants :

- 1) Maîtriser nos dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile de hausse des tarifs des services, de désengagement de l'Etat et du Conseil Général.

Et comme principe de base, fil conducteur celui de la responsabilité.

- 2) Maîtriser l'endettement communal.

C'est le principe de préservation de l'avenir de Saint-Gilles.

- 3) Ne pas augmenter la fiscalité locale.

C'est le principe de préservation du pouvoir d'achat des Saint-Gillois.

- 4) Engager une politique ambitieuse d'investissement et d'équipements, conforme aux engagements que nous avons pris auprès des Saint-Gillois.

C'est le principe d'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et de développement de Saint-Gilles.

Cette politique ambitieuse en matière d'équipement et de projet se traduira notamment par la mise en œuvre d'une politique volontariste pour :

→ L'éducation de nos enfants avec la rénovation des écoles Victor Hugo et La Forêt pour un montant de 1,9 million €.

→ La sécurité de nos habitants avec l'extension de la vidéo protection pour un montant de 250 K €.

→ La rénovation de près de 6 Km de voirie communale pour un montant de 1,8 M €.

→ La relance de la rénovation du centre historique de la ville avec :

- La réfection de la rue de la Jasse, de la grand rue et de la rue hoche,
- La réhabilitation des Halles baltar pour près de 2M €,
- La requalification de la place Emile Zola,

→ Les études de définition de la restructuration du centre-ville, rue Gambetta, Allées Griffueille, et rue de la République.

→ La fin des travaux de voirie du PAE route de Générac pour un montant de 200 K €.

→ Le lancement des études pour la remise à niveau de la Halle Chouleur.

→ La rénovation de la piste d'athlétisme du stade des Arnavès.

→ La réquisition du terrain Labracat pour stopper le projet d'urbanisation du quartier (300 K €).

C'est donc le lancement d'un programme ambitieux de modernisation et de développement de Saint-Gilles que nous nous envisageons, dès 2015, conformément à la volonté de la majorité et au bénéfice de l'amélioration du cadre de vie des Saint-Gillois et des Saint-Gilloises.

A côté de ça, je rappelle que la Communauté d'Agglomération Nîmes métropole s'est engagée à apporter 5 M € pour la ville de Saint Gilles (1.7 M €) un fond de concours pour la voirie en centre-ville, la reconstruction d'une déchetterie, 1,5 M €.

Saint-Gilles s'est remis en marche, Saint-Gilles se construit, Saint-Gilles avance.

13. Port de Plaisance – Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015.

Rapporteur : M. le Maire

L'Assemblée est tenue à un débat sur les orientations budgétaires 2015 pour le Port de plaisance, elle devra ensuite en prendre acte.

Monsieur le Maire rappelle que le budget du port de plaisance essentiellement concerné par des dépenses de fonctionnement lié à sa gestion ne nécessite pas de débats à fort enjeu en l'état du bilan des réalisations de 2014, tant en section d'exploitation, que d'investissement.

Pour les orientations 2015 il est prévu, notamment d'accomplir des travaux de remise en conformité électrique de l'ensemble des installations.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur des questions à poser.

Monsieur LEFEVRE souhaite savoir si le dispositif gardiennage sera remis en place cette année ?

Monsieur le Maire réponds que celui-ci pourrait être repris, sans en attendre des résultats immédiats, du fait que l'insécurité est un combat long qui nécessite des moyens techniques comme la vidéo surveillance mais aussi humain en l'espèce sur le port ou les usagers du domaine public fluvial ainsi que les touristes attendent une protection de leurs biens et de leurs personnes.

14. Signature d'une convention avec l'association crèche « Société Protestante des Amis des Pauvres » (SPAP) pour le financement du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) « la Croix Gardienne » au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Mme NOVELLI

Mme NOVELLI expose

Le Conseil Municipal est saisi, dans le cadre de la création du RAM « la Croix Gardienne » animé par l'Association crèche SPAP agréée par la CAF, pour examiner et autoriser la signature d'une convention avec la dite association pour le financement du Relais Assistants Maternelles.

Les relais assistantes maternelles ont pour missions d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant au domicile des assistances maternelles mais aussi les échanges entre ces dernières et les parents.

Dans cette perspective depuis la création du RAM « la Croix Gardienne » la commune de Saint-Gilles souhaite poursuivre son soutien par un concours financier de 19000 € pour 2015.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est saisi, dans le cadre de la création du RAM « la Croix Gardianne » animé par l'Association crèche SPAP agréée par la CAF, pour examiner et autoriser la signature d'une convention avec la dite association pour le financement du Relais Assistantes Maternelles.

15. Mise à jour du tableau des effectifs communaux : suppression et création de postes au 1^{er} janvier 2015.

Rapporteur : M. GARCIA

M. GARCIA Adjoint au maire expose :

L'Assemblée est consultée pour examiner et approuver la mise à jour annuelle du tableau des effectifs des personnels communaux.

Cette mise à jour entérine les créations et les suppressions de postes pour lesquelles le Comité technique a émis un avis favorable.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

16. Attribution d'indemnités à l'occasion des élections.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose :

A l'occasion de l'organisation et de la mise en place du dispositif nécessaire au déroulement des élections politiques à venir pour l'année 2015, les agents communaux en charge de la préparation matérielle et du contrôle du déroulement des scrutins bénéficient de l'attribution d'indemnités complémentaires.

Le Conseil Municipal est consulté pour accepter le principe du versement des dites indemnités conformes aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le versement des indemnités fait l'objet au préalable d'un arrêté individuel d'attribution.

En l'absence de question, le quorum étant atteint, le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. Autorisation à signer la convention cadre de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Saint-Gilles.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est consulté pour examiner et autoriser la signature de la convention cadre de fonctionnement des systèmes d'information (DSI) Nîmes Métropole et Ville de Saint-Gilles, dans le cadre de la mutualisation des services.

Cette convention permet de disposer de compétences et expertises nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'informations de la ville de Saint-Gilles.

En effet, la Commune ne peut en tant que telle, assurer ces missions qui nécessitent un niveau d'expertise mieux à même d'être assumé dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

18. Contrat de maintenance informatique avec la société "DECALOG" pour la maintenance du logiciel CARTHAME et le portail e-SEZHAME – Passation d'un avenant.

Rapporteur : Mme PEREZ

Mme PEREZ expose :

L'Assemblée est consultée aux fins d'examiner l'avenant n°1 au contrat de maintenance informatique avec la société DECALOG pour la gestion du système informatique de la médiathèque, qui donne notamment accès aux abonnés de la médiathèque à des formations en ligne telles que décrites dans l'exposé des motifs du projet de délibération.

En l'absence de questions, le quorum étant atteint, le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

19. Approbation du Rapport sur les cessions et les acquisitions – Année 2014.

Rapporteur : M. GILLI

M. GILLI expose :

Le Conseil Municipal est consulté pour examiner et approuver le rapport sur les cessions et les acquisitions immobilières de l'année 2014, tel qu'annexé au projet de délibération.

Monsieur le Maire sollicite des questions.

Monsieur LEFEVRE demande si les terrains agricoles destinés à devenir des bassins de rétention pour un montant de 180000 € ont été intégrés dans les acquisitions.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des terrains AYMAR dont l'acquisition a été délibérée fin d'année 2014 et l'acte présenté devant notaire début 2015, ils seront donc intégrés dans le patrimoine pour 2015.

En l'absence de nouvelles questions le quorum étant atteint le projet de délibération soumis au vote est approuvé à l'unanimité.

20. Désignation des représentants du Conseil Municipal de Saint-Gilles au Conseil d'Administration du collège Jean VILAR de Saint-Gilles.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est saisi pour régulariser, à la suite de la parution de nouveaux textes, la délibération du 29 avril 2014.

En effet, le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean VILAR s'établit désormais à deux et non à trois élus.

Les deux élus sont ;

- Mme Dominique NOVELLI 1ere Adjointe au Maire
- Mme Berthe PEREZ 3eme Adjointe au Maire

En l'absence de question le quorum étant atteint le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

21. Désignation des représentants du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Gilles au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Les Jonquilles", sise 7 rue des Muscats à SAINT-GILLES.

Rapporteur : Mme HARTMANN

Mme HARTMANN expose :

Le Conseil Municipal est consulté pour régulariser la délibération du Conseil Municipal du 29 avril désignant les élus du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite les Jonquilles.

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration, et deux autres élus dénommés dans le projet de délibération représentant la commune au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

Les élus sont :

Le Maire président de droit du Conseil d'Administration
Monsieur Jean – Pierre GARCIA 2^{ème} Adjoint au Maire
Mme Alice MATTERA Conseillère Municipale

En l'absence de question le quorum étant atteint le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

22. Avis du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Gilles sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la zone urbaine de Nîmes.

Rapporteur : M. BRUNEL

M. BRUNEL Conseiller Municipal délégué expose

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par le Préfet en application des dispositions du code de l'environnement.

L'Avis du Conseil Municipal est requis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la zone urbaine de Nîmes qui a connu un dépassement de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine.

Monsieur le Maire demande si des questions sont à formuler.

Monsieur LEFEVRE constate qu'au-delà de la zone urbaine de Nîmes aucune mention n'apparaît sur les ICPE pour lesquels 50 reprises relèveraient de SEVESO et la DEULEP à Saint-Gilles n'apparaît pas ce qui est surprenant car classé d'après une étude de 2012 en SEVESO II.

Monsieur BRUNEL répond que le champ de référence pris en compte pour la création d'un PPA n'a pas permis de considérer que la zone Communauté d'Agglomération pouvait faire l'objet d'un PPA visant à protéger l'atmosphère.

La moindre pollution du fait de l'absence d'industrie et l'utilisation de moteurs propres ainsi que l'absence des sites industriels classés ne permettent pas à Saint-Gilles de rentrer dans les critères du PPA.

Monsieur LEFEVRE est surpris car à son avis la zone DEULEP à risque fort devrait faire l'objet d'un classement spécifique.

Monsieur BRUNEL indique qu'il convient de distinguer le risque en tant que tel et la protection de l'atmosphère.

Monsieur le Maire indique que la DEULEP est un site qui présente deux risques potentiels l'incendie et l'explosion mais pas celui de la dégradation de l'atmosphère, cela se vérifie aussi pour le deuxième site classé de la commune DESANGOSSE qui fabrique des engrais sans rejet dans l'atmosphère.

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRUNEL de revoir cet aspect pour le prochain conseil du 31 mars car effectivement, bien que la mise en place d'un PPA relève de critères en vue de la protection de l'atmosphère, la préservation de la vie humaine n'en relève pas moins d'autre type de risques potentiels qui méritent préservation également.

Monsieur le Maire remercie M. BRUNEL et Monsieur LEFEVRE pour leur lecture attentive du document fond de dossier ce qui permettra suite aux échanges devant l'assemblée d'avancer mieux la situation de Saint-Gilles en termes de prévention de tous les risques potentiels.

En l'absence de nouvelles questions le quorum étant atteint le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

23. Renouveaulement de l'adhésion à l'Union des Grandes Villes de Traditions Camarguaises.

Rapporteur : M. GUIDI

M. GUIDI Conseiller Municipal délégué expose :

Le Conseil Municipal est consulté pour se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la Commune au sein de l'Union des Grandes Villes de Traditions Camarguaises ce qui permettra le règlement de la cotisation correspondante au titre de l'année 2015.

En l'absence de questions le quorum étant atteint le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

24. Délégation de Service Public simplifiée portant sur l'organisation de spectacles Tauromachiques lors de la Féria de la Pêche et de l'Abricot 2015 -Choix du délégataire.

Rapporteur : M. SEVILLA

M. SEVILLA Adjoint au Maire expose :

Le Conseil Municipal est saisi pour examiner et autoriser la signature d'un contrat de Délégation de Service Public en procédure simplifiée avec l'Association « TORO PASSION », Monsieur Julien MILETTO, Mas d'Auzières - 30800 SAINT GILLES, dans le cadre de l'organisation de spectacles tauromachiques lors de la Féria de la Pêche et de l'Abricot 2015.

En l'absence de questions le quorum étant atteint le projet de délibération soumis au vote est adopté à l'unanimité.

25. Motion de soutien pour un notariat de plein exercice sur les territoires aux côtés des collectivités locales.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose :

Le Notariat et la Maison commune ont des relations plus que séculaires, les Mairies et études notariales constituent les réseaux les plus dense du territoire national avec comme mission commune le service public pour les administrés mais aussi les élus tant sur le plan patrimonial que juridique.

Aussi le Conseil Municipal est sollicité pour soutenir la motion présentée par la profession du notariat français, aux fins de préserver les conditions du maillage territorial et éviter ainsi une fragilisation accrue par un déficit de service public.

26. Questions orales
